

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR
L'ANNÉE 2017

AVIS PUBLIC est donné que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), la trésorière et directrice générale par intérim de la Ville déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Ville de Paspébiac pour l'exercice financier 2017, à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est, Paspébiac, le lundi 11 juin 2018 à 19 h.

Donné à Paspébiac, ce 29^e jour du mois de mai 2018.

Me Karen Loko
Greffière